

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 67 (1987)
Heft: 2

Artikel: L'Appenzell et la France
Autor: Schläpfer, Walter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Appenzell et la France (*)

Walter Schläpfer,
Dr. phil.

Le canton d'Appenzell se trouve dans la partie nord-est de la Confédération et, depuis 1803, il est entouré par le canton de St Gall.

Sa superficie de quatre cent quatorze mètres carrés correspond assez exactement à un pourcent du territoire national ; quant à ses soixante-deux mille habitants, ils ne représentent guère plus que le même pourcentage de l'ensemble de la population. Ces quelques éléments suffisent à montrer que l'existence d'un aussi petit canton – qui, du reste, s'est vu scindé en deux demi-cantons – ne peut s'expliquer qu'en remontant le cours de l'histoire.

C'est au début du XV^e siècle que l'Appenzell se libéra de la domination du clergé de St Gall, dès 1411, il adhéra au système politique de la Confédération et devint « allié suisse » en 1452, avant d'être reconnu comme membre à part entière de la Confédération des treize cantons. Cette amélioration de statut fut non seulement synonyme d'autonomie politique mais se traduisit également par des avantages financiers puisque l'Appenzell, en bénéficiant des soldes et des retraites, pouvait honorer ses obligations vis-à-vis du clergé.

Au XVI^e siècle, à la suite de querelles confessionnelles, on divisa le territoire en deux. Il existe, depuis 1597, deux demi-cantons jouissant de l'autonomie politique : les Rhodes Extérieures et les Rhodes Intérieures (par Rhodes, il faut entendre commune).

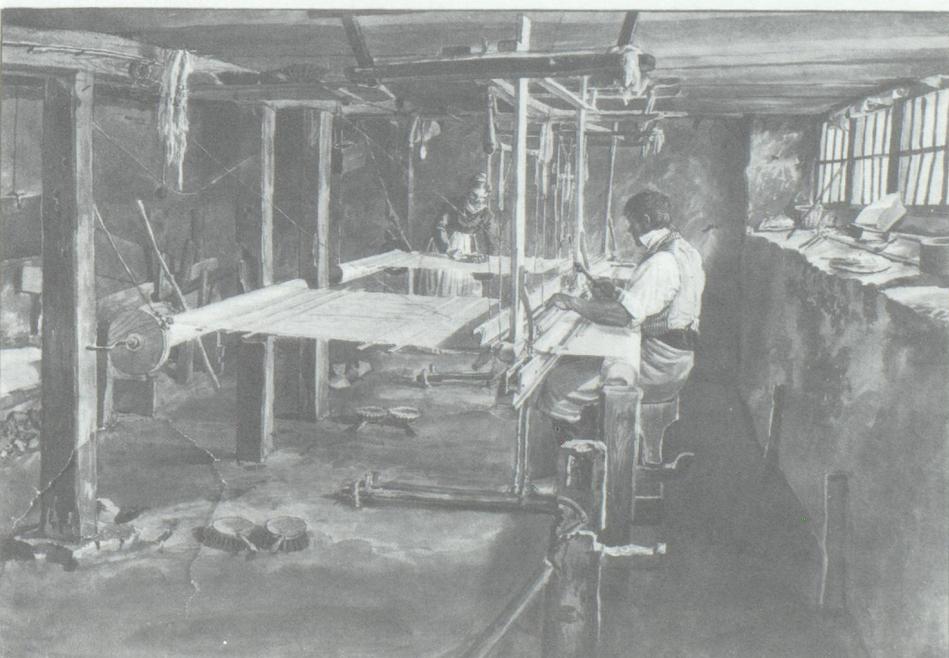
Soldes

Les soldes revêtaient une importance considérable dans une zone géographique défavorable au climat rien moins que privilégié, puisque quatorze des vingt communes sont situées à plus de huit cents mètres d'altitude. Les Appenzellois participèrent aux guerres du

milanais, tant aux côtés des Français, qu'à ceux des Italiens. Après la conclusion de la paix avec la France, ils prirent part à toutes les alliances importantes : en 1521 avec François I^{er}, en 1602 avec Henri II, en 1663 avec Louis XIV et enfin en 1777 avec Louis XVI.

A la fin du XVII^e, la solde était controversée dans les Rhodes Extérieures où l'essor de l'industrie modifia les conditions de vie.

Tisseurs appenzellois de lin, vers 1830.



(*) Pour des raisons de place, cet article n'a pu figurer dans le n° 1/1987 de cette revue, consacrée aux Cantons d'Appenzell. Axé sur l'industrie textile appenzelloise, il nous a cependant paru intéressant de l'insérer dans le présent numéro.

Par ailleurs, la politique expansionniste de Louis XIV donnait à réfléchir et c'est ainsi que fut rédigé, à Hérisau – devenue l'actuel chef-lieu des Rhodes Extérieures – l'écrit le plus violemment hostile aux Français parmi toutes les publications suisses. Arguant de raisons confessionnelles, cette région était le théâtre d'une polémique sur le bien-fondé de ces enrôlements, tandis que ceux-ci étaient populaires dans les Rhodes Intérieures, catholiques.

De la région agricole au canton du textile

Le filage du lin, vers 1570, modifia considérablement le paysage économique de l'Appenzell, qui, toutefois, restait en retrait par rapport aux progrès réalisés dans la ville de St-Gall. Dans ce domaine aussi, les Appenzellois finirent par s'émanciper de St-Gall en créant, en 1667, à Trogen et en 1706 à Hérisau, leurs propres marchés du lin. Ils s'occupèrent également eux-mêmes des débouchés ; c'est ainsi que des commerçants passèrent au premier plan de la vie économique, comme en témoignent les familles Wetter de Hérisau, Zellweger de Trogen et Schläpfer de Speicher. Leurs exportations étaient toutefois essentiellement tournées vers la France.

Lyon, premier marché d'exportation pour les Appenzellois

En 1699, Laurenz Wetter fit déposer sa marque au registre de Lyon, son exemple fut suivi, en 1717, par Conrad

Zellweger. Les Français avaient fait de cette ville le marché directement concurrent de Genève ; c'était également là qu'étaient entreposées toutes les marchandises échangées avec le sud de la France et l'Espagne. Enfin, il s'agissait de la première place financière avant que Paris n'occupât cette place.

La plupart des jeunes Wetter, Zellweger et autres grands du textile étaient envoyés à Lyon pour y apprendre leur métier puisque ces familles possédaient des filiales là-bas où il ne semble pas que leurs activités aient eu à pâtir de la révocation de l'Édit de Nantes. Ces compatriotes furent donc sans cesse concernés par les aléas économiques français.

Vers 1720, la maison Zellweger connut même un revers de fortune puisqu'elle avait souscrit des actions de Law. Cela ne l'empêcha pas de redresser rapidement la situation puisque, en 1760, c'est elle qui brassait le plus d'affaires à Lyon parmi les Suisses qui y étaient installés.

Du reste, cette ville n'était pas la seule à avoir de l'importance pour les Appenzellois : l'actuelle Chambre de commerce et d'industrie de Marseille possède des archives sur les établissements Binder et Wetter, appartenant à des commerçants de Hérisau, de même que sur la « compagnie des oranges », dirigée par un membre de la famille Wetter.

Mousseline

En 1750, les activités liées au coton vinrent compléter celles du lin et c'est à cette époque : dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, que les Rhodes Extérieures connurent une période de prospérité qui se répercuta également dans l'immobilier.

Les Appenzellois se spécialisèrent dans la production d'un tissu très fin : la mousseline, laquelle n'était pas fabriquée en manufacture mais dans le sous-sol des maisons des ouvrières. Ainsi, l'Appenzell devint rapidement la région par excellence du tissage de la mousseline.

Le français devint alors la langue du commerce et celle que l'on parlait et écrivait dans les maisons de maître de la bonne société.

Les manières françaises influencèrent si fortement les Appenzellois, autrefois si profondément contadins, qu'on en trouve trace jusque dans une maison Zellerweger « appartenant au cercle des privilégiés de Trogen ». En effet, le visiteur, en franchissant le seuil de cette

demeure, est salué par une maxime de Montesquieu apparaissant sur un ouvrage en stuc : « la vertu est le plus sûr boulevard de la liberté ».

Révolution et ère napoléonienne

La révolution apporta en Suisse son lot de centralisme détestable et de réquisitionnements de logements, fort peu appréciés ; néanmoins, le commerce avec la France ne fut que provisoirement suspendu. La guerre contre la coalition eut même pour effet de renforcer les échanges commerciaux de la Suisse à destination de la France ; moyennant quoi, en dépit de difficultés, l'industrie textile de l'Appenzell fit florès à la charnière entre les deux siècles.

En revanche, cela se gâta lorsque Napoléon décréta le blocus continental. Le Landamann Jacob Zellweger, qui avait assisté au sacre de l'empereur en 1804, critiqua le « système destructif de la France vis-à-vis de l'étranger ». Afin de s'assurer les bonnes grâces des Français et de pouvoir conclure un contrat commercial avantageux, il fit réaliser pour l'impératrice Joséphine, un splendide châle qui ne quitta jamais Trogen, puisque le contrat ne fut pas signé. Sa déception à l'égard de la France ne l'empêcha toutefois pas de succomber au charme français en demandant sa main à l'ex-reine Hortense, venue en cure dans l'Appenzell.

Broderie

Parallèlement au tissage, la broderie s'affirmait de plus en plus car elle répondait tout à fait aux besoins de la mode française.

Les brodeuses des Rhodes Intérieures et Extérieures confectionnaient des mouchoirs en batiste, des cols, des manchettes, des entre-deux destinés à des mouchoirs, des napperons ou du linge. La broderie fine connut son apogée entre les années 1840 et 1850. Malheureusement, cette branche d'activité finit par s'incliner devant la concurrence étrangère, seule la broderie fine des Rhodes Intérieures survécut au XX^e siècle.

Tissage de la soie

De même que c'est à un Français, émigré dans l'est de la Suisse, que l'on doit l'introduction du coton, c'est également un Français : Pierre Antoine Dufour, de Bessenay (Rhône), qui

implanta une nouvelle industrie en Appenzell. Il créa en effet le tissage de la soie en sachet, un procédé permettant d'obtenir des toiles particulièrement fines destinées à la meunerie. Cette branche industrielle, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, employait, dans la partie nord-est du pays, un grand nombre de tisseurs à domicile : ce n'est qu'à partir de 1950 qu'il a été possible de fabriquer ces produits spéciaux en usine.

Broderie plate et machine à broder à la main

Vers 1820, un habile mécanicien Appenzellois réussit à modifier le métier Jacquard de telle façon qu'il devint possible de combiner le tissage et la broderie pour réaliser des vêtements de femme en tous genres, des rideaux... Cette technique de la broderie plate a occupé, jusqu'au XX^e siècle, une place prépondérante et, là encore, la France a constitué l'un des principaux débouchés.

Lorsque la broderie fine connut une période de crise, en 1850, on inventa la machine à broder à la main, qui, elle aussi pouvait être installée à domicile. Ces deux types de production s'emparèrent pour ainsi dire de l'Appenzell, mais bien rares furent les observateurs qui compriront que l'on passait par là-même du travail de qualité à l'industrie de masse. Les États-Unis constituèrent le nouveau client numéro un, de sorte que l'avenir de l'Appenzell dépendait de l'évolution du marché d'outre Atlantique.

Crise et second souffle

La standardisation de la production industrielle déboucha, à l'issue de la Première Guerre, sur une lourde crise. Longtemps, on ne voulut pas reconnaître que la mode obéissait désormais aux règles du « simple et pratique », on espérait une reprise de l'industrie traditionnelle et l'on attendait désespérément que Paris, centre de la mode, face signe à l'Appenzell. Les années allant de 1914 à 1950 constituèrent une période bien sombre, l'exode de la population fit chuter le nombre d'habitants de 58 000 à 45 000.

Fort heureusement, après la Seconde Guerre mondiale, le canton textile en sommeil eut l'occasion de se ressaisir. L'industrie textile, en perdant sa place prépondérante, put se diversifier et mieux résister aux passes difficiles. En outre, comme l'industrie reprit dans d'autres secteurs, cela améliora l'image de marque de la production locale.